

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Rodez, le 16 avril 2019

Service Biodiversité
Eau et Forêt

Unité

Affaire suivie par :
Régine DEBOR

Tél : 05 65 75 50 93
Fax : 05 65 75 51 25

Courriel :
ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr

Arrêté portant approbation d'un avenant au schéma départemental de gestion cynégétique de l'Aveyron.

Note de présentation

Les articles L 425-2 et L 425-5 du code de l'environnement précise que les disposition relative à la sécurité et à l'agrainage sont prévues dans le schéma de gestion cynégétique.

I-Contexte et objectifs du projet de texte :

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, le projet d'arrêté soumis à la participation du public a pour objectif de préciser les conditions d'agrainage et de renforcer les règles de sécurité.

II- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 16 avril au 06 mai 2019 inclus.

Vous pouvez consulter le document suivant :

-Projet d'arrêté portant approbation d'un avenant au schéma départemental de gestion cynégétique de l'Aveyron.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service Biodiversité Eau et Forêt - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.